



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 10/2023 – 7.5

Date : 15 février 2023

Objet : **Dotation de soutien à l'investissement local 2023 :**
Modernisation de l'éclairage public aux abords du lycée
Alexandre Denis et de la gare routière

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2018, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Cette dotation déconcentrée s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant, d'une part, les projets liés aux grandes priorités d'investissement et, d'autre part, les projets inscrits dans un contrat signé avec l'Etat.

Parmi les catégories d'opérations éligibles à la DSIL 2023 figurent en premier lieu, les actions visant à la mise en œuvre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et, en second lieu, les projets en lien avec des thématiques bien définies.

La Communauté de communes des 2 Vallées et la Communauté de communes du Val d'Essonne (CC2V/CCVE) ont pour objectif, dans le cadre du CRTE qu'elles ont signé conjointement avec l'Etat, d'engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables des habitants.

La commune, membre de la CCVE, est porteur d'une opération de modernisation de l'éclairage public situé aux abords du lycée Alexandre Denis et de la gare routière, visant la rénovation énergétique de l'espace public (Action n° 2.3 du CRTE).

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE la réalisation de l'opération de modernisation de l'éclairage public aux abords du lycée Alexandre Denis et de la gare routière, tel que présenté dans la note explicative annexée,

APPROUVE le plan de financement de l'opération qui se décompose comme suit :

Modernisation de l'éclairage public aux abords du lycée Alexandre Denis et de la gare routière	Dépenses HT	Recettes HT	TVA 20,00 %	TOTAL TTC
Travaux de génie civil	39 001,10 €		7 800,22 €	46 801,32 €
Travaux d'éclairage public	29 998,90 €		5 999,78 €	35 998,68 €
Total des dépenses de l'opération	69 000,00 €		13 800,00 €	82 800,00 €
Participation communale		48 300,00 €	13 800,00 €	62 100,00 €
DSIL 2023 (30,00 %)		20 700,00 €		20 700,00 €
Total des recettes de l'opération		69 000,00 €		82 800,00 €

APPROUVE les échéanciers de réalisation correspondant :

Echéancier de réalisation de l'opération :

Nature de l'opération	Date prévisionnelle de commencement de l'opération	Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération
Modernisation de l'éclairage public aux abords du lycée Alexandre Denis et de la gare routière	Septembre 2023	Janvier 2024

Echéancier de réalisation des dépenses :

DÉPENSES	Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de règlement du solde
Modernisation de l'éclairage public aux abords du lycée Alexandre Denis et de la gare routière	Novembre 2023	Février 2024

SOLLICITE la subvention susceptible d'être attribuée par l'Etat dans le cadre de la DSIL 2023 à hauteur de 30 % de la dépense HT, soit la somme de 20 700,00 €,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cerny, Essonne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CERNY' at the top and 'Essonne' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Chambaret'.